

FÉVRIER 2025



**MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE
DE LA CONSULTATION DE L'OCPM**

ITINÉRANCE ET COHABITATION SOCIALE
PAR LA MISSION OLD BREWERY

MISSION
OLD BREWERY

MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DE L'OCPM *ITINÉRANCE ET COHABITATION SOCIALE*

**PRÉSENTÉ PAR M. JAMES HUGHES,
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION,
MISSION OLD BREWERY**

Étant aux premières loges de la crise de l'itinérance qui sévit sur le territoire montréalais, nous souhaitons, via ce mémoire, partager nos expériences vécues et les recommandations qui en ont émanées au fil des années, afin de favoriser la cohabitation sociale et l'intégration de ressources dans les quartiers de la métropole.

En effet, depuis plus de 135 ans, la Mission Old Brewery est un acteur de premier ordre dans l'écosystème de l'itinérance montréalais. Ayant évolué d'une soupe populaire à un organisme expert composé d'une équipe de plus de 300 personnes, nous offrons aujourd'hui des solutions durables à l'itinérance via nos services en prévention, en urgence, et en relogement aux quatre coins de la ville. Plus récemment, nous contribuons activement à professionnaliser l'offre de service à la clientèle à risque ou en situation d'itinérance en développant de nouvelles trajectoires de services, notamment en matière de services de proximité, offerts et accessibles aux individus habitant l'espace public.

Avec pour mission de briser le cycle de l'itinérance, nous relevons chaque jour les défis de précarité sociale dans un modèle d'intervention axé sur la santé urbaine et visant la réaffiliation durable. Ainsi, tant nos équipes de gestion que nos équipes sur le terrain font régulièrement face à des enjeux reliés aux défis de cohabitation.

Nous espérons que le partage de cette perspective unique alliant expertise et expérience au sein de notre organisation pourra guider la mise en place des meil-

leurs pratiques en matière de cohabitation et d'intégration des ressources à travers la ville. Nous croyons fermement que toute personne en situation d'itinérance, ou à risque de l'être, doit pouvoir vivre avec dignité dans un chez-soi sécuritaire et permanent.

Nos constats et recommandations seront regroupés selon deux grands axes : 1) une cohabitation réussie hors des quartiers centraux et 2) les conditions de succès pour la cohabitation avec les personnes habitant l'espace public, dont les campements.

1. RECOMMANDATIONS POUR L'INTÉGRATION DE RESSOURCES ET LA COHABITATION RÉUSSIE HORS DES QUARTIERS CENTRAUX (LOGEMENTS ET RESSOURCES D'HÉBERGEMENTS)

Que ce soit en matière de logement social ou de ressource d'hébergement d'urgence¹, notre expérience démontre **qu'il est possible de réussir l'intégration d'une nouvelle ressource dans son environnement**. Tout d'abord, il est important de se rappeler que dans le contexte social actuel, en matière de cohabitation et d'intégration, l'investissement nécessaire pour bien faire les choses est bien moins grand que le coût de ne pas le faire. Une planification méticuleuse et l'adoption de mesures adaptées à chaque situation sont au cœur du succès de l'intégration d'une nouvelle ressource dans les quartiers non-centraux de Montréal, et au maintien d'une cohabitation réussie par la suite.

¹Afin d'alléger le texte, les ressources, qu'elles soient des ressources d'hébergement d'urgence ou des ressources de relogement plus permanent, seront globalement désignées sous le terme « projet ».

CONFIANCE ET COMMUNICATION, LES CLÉS À LA DÉSESCALADE EN MATIÈRE DE COHABITATION

Tout d'abord, nous recommandons en tout temps un travail approfondi d'identification et de consultation, en amont, des différentes parties prenantes qui seront impactées directement ou indirectement par l'arrivée d'un nouveau projet (de type ressource d'hébergement d'urgence, ou logement) dans un quartier. Prendre le temps de bien présenter les objectifs et le mandat d'un nouveau projet et de répondre aux premières préoccupations de différents groupes peut éviter une désinformation rapide au sein du quartier, en plus de permettre d'anticiper et de mitiger certains risques spécifiques au projet en développement. Ainsi, les citoyen·ne·s peuvent développer un lien de confiance avec leurs interlocuteurs, savoir que le contexte du quartier sera pris en considération dans l'offre de service de chaque ressource, et que des mesures adaptées sont mises en place proactivement.

L'identification de canaux de communication en continu avec les parties prenantes, et ce tout au long de la mise sur pied du projet et même une fois l'intégration complétée, permet quant à elle de rectifier rapidement le tir si des enjeux de cohabitation se manifestent, avant que la situation ne prenne trop d'ampleur et nuise à la relation de confiance.

Tactiquement parlant, nous recommandons la création d'un plan de communication rigoureux, garantissant des occasions d'échanges transparents entre les différentes parties prenantes touchées par le projet, telles que l'arrondissement, le CIUSSS local, les citoyen·ne·s du voisinage, les élus municipaux et les institutions aux alentours. À ce sujet, l'implication et la cohésion entre l'organisme responsable du projet, l'arrondissement et le CIUSSS local dans les actions de communication est cruciale pour favoriser une réception

positive face à un nouveau projet, ou encore pour proposer des pistes de solution suite à des enjeux de cohabitation.

Il est important de voir ce processus communicationnel comme un investissement ; une fois un projet implanté avec succès, il est beaucoup plus facile de maintenir à long terme un dialogue d'ouverture et de bienveillance avec le voisinage. Dans le même esprit d'ouverture et de dialogue, nous voyons de grands bénéfices à la mise sur pied et l'accessibilité à un mécanisme de gestion des plaintes accompagné d'une prise d'action rapide afin de remédier aux inquiétudes et aux situations problématiques. Ainsi, un numéro de téléphone d'urgence joignable en tout temps peut même être communiqué aux résident·e·s du quartier et représenter une disponibilité rassurante. Afin de veiller à ce que l'ensemble des organismes développent et mettent en œuvre un plan de cohabitation et de communications structuré et adapté en fonction de chaque intégration de nouveau projet, **nous recommandons la création d'un « Fonds de Cohabitation », financé par la Ville ou le CIUSSS concerné.** Un budget spécifique dédié à ce volet permettra de garantir aux organismes les ressources financières nécessaires pour agir proactivement en matière de cohabitation, et ainsi mettre en place les conditions de succès pour leur projet.

UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTÉE À CHAQUE RÉALITÉ

Lorsqu'il est question d'une cohabitation réussie sur le long terme, le mot d'ordre est adaptation. Il serait faux de penser qu'une seule solution universelle puisse convenir à tous les quartiers, bien au contraire. Le bon arrimage entre le mandat, la capacité d'accueil, la clientèle cible, l'offre de services d'un projet et le quartier dans lequel celui-ci s'intégrera peut faire toute la différence. À titre d'exemple, les récentes expériences en matière de cohabitation nous ont confirmé qu'un projet de grande envergure situé à proximité d'une école primaire ne se

prêtera guère à accueillir une clientèle souffrant de troubles de santé mentale importants. À l’opposé, un projet de 36 logements sociaux pour jeunes adultes stabilisés qui serait situé à proximité de résidences universitaires pourrait susciter une mixité sociale riche et intéressante dans le quartier.

Parmi les différentes mesures pouvant être considérées afin de favoriser la cohabitation sociale selon le contexte, mentionnons le contrôle du périmètre extérieur de l’établissement afin d’assurer le sentiment de sécurité des alentours ou encore la présence 24/7 d’intervenant·e·s qualifié·e·s, selon les besoins et la complexité de la clientèle desservie. La proximité avec les services de première ligne tels qu’une pharmacie, une épicerie, les transports en commun, et des services de santé et gouvernementaux favorisera également l’intégration d’une clientèle vulnérable dans un quartier, notamment lorsqu’il est question de projets de logements.

Pour ce qui est des ressources d’hébergement d’urgence, nous remarquons une corrélation fort positive entre la création de lieux d’accueil 24/7 offrant des espaces individuels dignes et la diminution de comportements dérangeants dans l’espace public. En plus des bénéfices en matière de cohabitation avec le voisinage, en offrant des espaces de vie agréables, avec du personnel présent et qualifié dans l’accompagnement des résident·e·s dans leur parcours vers les solutions permanentes de logement, nous contribuons à une réaffiliation beaucoup plus durable. Bien évidemment, le tout accompagné d’une offre alimentaire de qualité, avec des repas sains et satisfaisants, encourage la présence régulière au sein des services et encore une fois, moins d’enjeux de cohabitation dans l’espace public.

Finalement, lorsqu’il est question d’offrir des solutions durables au sein des différentes ressources, nous croyons qu’il est crucial d’avoir une présence récurrente des partenaires en soins de santé afin de ren-

dre ceux-ci plus accessibles et d’adapter l’offre selon les besoins de la clientèle cible.

Nous désirons au passage rappeler que les hébergements d’urgence sont nécessaires comme étape de transition entre la rue et le logement, mais qu’ils ne devraient pas être considérés comme une option de *logement*. Les ressources d’hébergement d’urgence doivent permettre d’établir un premier contact avec une personne dans le besoin, et d’entamer un processus de réaffiliation sociale, par exemple en complétant les démarches administratives qui lui permettront ensuite d’accéder à un logement : récupération des pièces d’identité, déclaration de revenus à compléter, inscription à une subvention au logement (PSL), et recherche de logement.

En s’inspirant des « Toronto Shelter Standards », nous recommandons donc la création, par la Ville de Montréal, de « standards de services d’urgence-itinérance montréalais » afin de cadrer l’offre de service dans les nouveaux centres, en termes de développement et d’implantation des services d’urgences.

2) CONDITIONS DE SUCCÈS POUR UNE COHABITATION HARMONIEUSE AVEC LES PERSONNES HABITANT L’ESPACE PUBLIC, DONT LES CAMPEMENTS

Au cours de l’année 2024, nous avons milité pour la mise sur pied d’un comité multidisciplinaire dédié à une réflexion sur les campements et la cohabitation avec les personnes vivant dans l’espace public. C’est donc avec optimisme que nous avons salué l’initiative du Service de la diversité et de l’inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal et que nous avons pris part, à titre d’expert du milieu communautaire, au comité ad hoc se penchant sur les enjeux et les besoins des personnes qui n’accèdent pas à de l’hébergement ou au logement. Les conclusions de ce comité ont été rendues publiques dans un rapport partagé² en janvier dernier par la Ville de

²Rapport du Comité ad hoc sur les enjeux et besoins des personnes qui n’accèdent pas à l’hébergement-logement publié le 20 janvier 2025 : <https://mtl.ged.montreal.ca/constellio/?collection=mtlca&portal=REPDQCVDM&lg=en#displayDocument/00000103891>

Montréal, et nous adhérons fortement aux 15 pistes de solutions qui y sont émises.

Ce rapport contient des recommandations éclairées par des experts provenant de tous les horizons (système de la santé, groupes communautaires, représentants municipaux, partenaires en itinérance) qui tracent la voie à la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de cohabitation. **Nous préconisons l'adoption et l'implémentation des différentes recommandations émises par le groupe de travail aussitôt que possible.**

D'ici là, nous appelons à la tolérance aux campements alors que les hébergements d'urgence débordent à l'année. Tel que cité dans le rapport, en matière de gestion des campements, il est primordial d'instaurer un protocole clair, à l'instar d'autres grandes villes canadiennes, qui fournira un guide de conduite concernant les campements et qui permettra une tolérance accrue envers ceux-ci, pour une durée limitée, en l'absence d'autres solutions. Il est également essentiel d'y introduire des services, notamment en matière d'intervention sociale, d'hygiène, d'entreposage et de soins de santé adaptés, afin d'assurer la santé et la sécurité de ceux qui n'ont pas le choix d'y vivre.

Enfin, des trajectoires de sortie vers de l'hébergement temporaire ou des logements modulaires doivent être mises en place. Cela permettra à ces personnes d'entamer un processus de réaffiliation sociale durable et d'éviter de simplement se déplacer ailleurs une fois leur campement démantelé.

En d'autres termes, plutôt que de démanteler un campement le plus rapidement possible, nous devrions prendre soin des gens qui n'ont pas le choix d'y dormir pendant une période donnée, et tenter de leur trouver une place en hébergement d'urgence, ou en logement temporaire, avant de penser à leur retirer le seul lieu de réconfort qu'ils aient pu trouver, aussi précaire soit-il.

CONCLUSION

En somme, il est impératif que les politiques publiques et les initiatives communautaires travaillent main dans la main pour régler la crise de l'itinérance et bâtir une société plus juste et équitable, pour qu'un jour, il n'y ait plus d'itinérance dans notre ville. Plus largement, en parallèle, la Ville et ses partenaires doivent également s'assurer de préserver un climat de bienveillance au sein de la métropole, en sensibilisant la population aux solutions durables face à cette crise qui perdure depuis trop longtemps déjà. Plus que jamais, c'est d'un leadership collectif dont notre société a besoin.

